

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 août 2018

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1088)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 637

présenté par

Mme Lebec, rapporteure thématique et M. Lescure, rapporteur

ARTICLE 45

À l'alinéa 21, substituer aux mots :

« de ses dispositions »,

Les mots :

« des dispositions du cahier des charges ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.